

Soutenir

Informer

Orienter

ACCIDENTS
& victimes

09 51 24 23 61

accident-victimes.com



Sommaire

Une association reconnue d'utilité publique

-> **Un constat alarmant**
-> **La solidarité contre l'isolement des victimes**

3 missions essentielles :

Soutenir

-> **Une équipe de bénévoles à l'écoute des victimes**
-> **Un réseau au service des victimes**

Informier

-> **Connaître ses droits, 1er étape de l'indemnisation**
-> **Diffuser l'information, prévenir les risques**

Orienter

-> **Un accompagnement gratuit**
-> **Des spécialistes engagés**

Témoignages

Nos partenaires

Nous contacter

« *Accidents&Victimes* a pour but de venir en aide aux victimes d'accidents afin qu'elles obtiennent la juste indemnisation de leurs séquelles et puissent ainsi se reconstruire et de nouveau envisager l'avenir.

Cette démarche est née du constat que les victimes sont mal informées et mal assistées dans la phase qui suit l'accident, augmentant encore davantage leur détresse et leur isolement.

Une victime seule ne pourra discuter de ses séquelles avec un médecin expert et ne sera pas à même d'apprécier la proposition d'indemnisation qui lui est faite.

Ces difficultés sont exacerbées par des compagnies d'assurance recherchant sans cesse à minimiser leurs préjudices aux profits d'intérêts économiques.

Face à l'indécence de ces compagnies, *Accidents&Victimes* a décidé d'agir aux côtés des victimes.

L'association propose un accompagnement complet des victimes et ce, sur l'ensemble du territoire national.

Cet accueil est effectué par des bénévoles venants de tous les milieux afin de permettre une diversité et un mélange de talents pour une réelle prise en charge personnalisée des victimes. Les bénévoles ont vocation à écouter et soutenir les victimes tout au long de la procédure en les informant de leurs droits et en dispensant une aide administrative dans leurs démarches.

L'association met également à leur disposition un réseau de professionnels dans le but de les représenter dans les phases clefs de la procédure (expertises, chiffrage des préjudices).

Accidents&Victimes a également mis en place des partenariats avec des associations œuvrant dans le même but car c'est à travers la solidarité et l'échange que les victimes pourront être reconnues et défendues.

Il s'agit pour nous d'empêcher que les victimes d'accident deviennent également des victimes de la procédure. Conflits d'intérêts, conventions entre assureurs et désinformation sont des réalités que l'ensemble des professionnels de la procédure connaissent mais dont la victime n'a pas conscience.

Notre association a pour but de réduire le déséquilibre qui existe entre les assurances et les victimes et de permettre à ces dernières d'obtenir la reconnaissance de leur statut et l'intégralité de leurs droits.

Aujourd'hui plus que jamais, votre solidarité est nécessaire à la poursuite de notre combat. »

M. Julien MARTIN

Président de l'association *Accidents&Victimes*

Une association reconnue d'utilité publique

Créée en 2008, *Accidents&Victimes* est une association loi 1901 enregistrée en Préfecture du Rhône sous le numéro W423003552.

Son objet est d'assister et de soutenir moralement et administrativement les victimes d'accidents de la route (accidents de voiture, de moto, de scooter, de vélo...), d'accidents médicaux, d'agressions, et d'accidents domestiques en général.

Des bénévoles conseillent et orientent les victimes tout au long du parcours menant à l'indemnisation des leurs préjudices et ceux de leurs proches de façon totalement gratuite.

Partenaire privilégié de la Sécurité Routière du Rhône depuis 2011 et en lien permanent avec la Préfecture de la Loire, *Accidents et Victimes* mènent avec les pouvoirs publics des actions de prévention.

Cet engagement a mené à sa reconnaissance d'intérêt général en mai 2015.



.....► **Un constat alarmant**

En 2014 : (en attente du bilan définitif 2015)



58 191
Accidents corporels



73 048
Blessés sur les routes



26 635
Personnes ont dû être soignées
plus de 24 heures dans un
établissement hospitalier après
un accident de la route

3 384 morts

En parallèle, *Accidents&Victimes* a traité pour l'année 2015 :



142
Appels reçus



81
Dossiers suivis par l'association



20
Dossiers instruits par les
avocats du réseau

.....► **La solidarité contre l'isolement des victimes**

Lorsqu'un accident occasionne des séquelles, le principe de la responsabilité impose que l'auteur de l'acte fautif répare la victime. La réparation a pour but de remettre la victime dans la situation dans laquelle elle était avant la survenance de l'accident.

● **Des victimes isolées par leur méconnaissance de leurs droits**



En matière d'accident de la route, la réparation est régie par la loi du 6 juillet 1985, dite loi Badinter, qui accentue le principe de la responsabilité : on parle de réparation intégrale.

Néanmoins, comme dans toute procédure, c'est celui qui invoque un droit qui doit le prouver. En d'autres termes, la victime devra rapporter la preuve de ses séquelles afin d'en obtenir l'indemnisation.

On demande donc aux victimes, déjà atteintes par l'accident, de se transformer en médecins experts afin de discuter les taux applicables à leurs préjudices. On leur demande également d'être avocats dans la mesure où elles doivent connaître les barèmes et ainsi être capable de chiffrer leurs préjudices !

En effet, les victimes se retrouvent confrontées à différents professionnels (médecins experts, avocats, assurances) dans des domaines qui leur sont totalement inconnus alors même que la charge de la preuve de l'accident, de leur irresponsabilité et de l'existence de leurs séquelles leur incombent !

● **Des compagnies d'assurances juges et parties ?**



Ces difficultés sont exacerbées par des compagnies d'assurances plus soucieuses de limiter leurs pertes financières que d'informer véritablement leurs assurés.

En effet, les assurances signent des conventions entre elles et mettent en place des barèmes qu'elles élaborent et qui ne sont en rien conformes aux barèmes appliqués par les juridictions. Ainsi, il s'avère que 98% des transactions sont signées par des victimes non assistées. Dans le même temps, il apparaît que les indemnisations en transaction sont 30% à 50% moins élevées que celles obtenues avec l'assistance de professionnels.

De plus, les victimes d'accident n'ont pas conscience des conflits d'intérêts présents tout au long de la procédure.

Le premier, et non des moindres, relève de la posture du médecin expert mandaté par le débiteur de l'obligation d'indemniser, l'assurance, et qui doit expertiser la victime, créancière de l'indemnisation. Peut-on être juge et partie ?

La victime (n'oublions pas qu'elle n'est pas médecin) doit donc prouver ses séquelles devant un médecin rémunéré par la compagnie d'assurance qui doit verser l'indemnisation.

Le second réside dans les conventions entre assurances qui visent à maintenir les barèmes d'indemnisation au plus bas.

Nous n'oublierons pas l'avocat désigné par la protection juridique qui arrive à traiter le dossier d'une victime qu'il ne verra pas.

Il existe donc aujourd'hui de véritables pièges tout au long de la procédure d'indemnisation pour des victimes non coutumières de celle-ci.

Il en résulte un sentiment d'isolement, de détresse voire d'injustice qui empêche la victime de se reconstruire sereinement.

Face à ce constat, **Accidents&Victimes** s'est donnée trois objectifs :

SOUTENIR

INFORMER

ORIENTER

Soutenir



Première vocation de l'association : soutenir et accompagner les victimes.

Mission essentielle qui consiste avant tout à écouter les victimes qui se retrouvent seules face aux différents acteurs de la procédure. En effet, assureurs, médecins-experts et organismes sociaux communiquent entre eux sans que la victime ne soit associée aux débats. Les intérêts de la victime peuvent alors être écartés au profit d'intérêts économiques.

.....► **Une équipe de bénévoles à l'écoute des victimes**

La volonté d'*Accidents&Victimes* de proposer une permanence téléphonique est née en réaction à la solitude des victimes isolées psychologiquement mais également socialement ; l'accident provoquant souvent une cessation d'activités professionnelles et sportives.

L'équipe de bénévoles compte dans ses rangs des personnes de tous âges et de toute formation dont le seul but est de recevoir les appels des victimes.

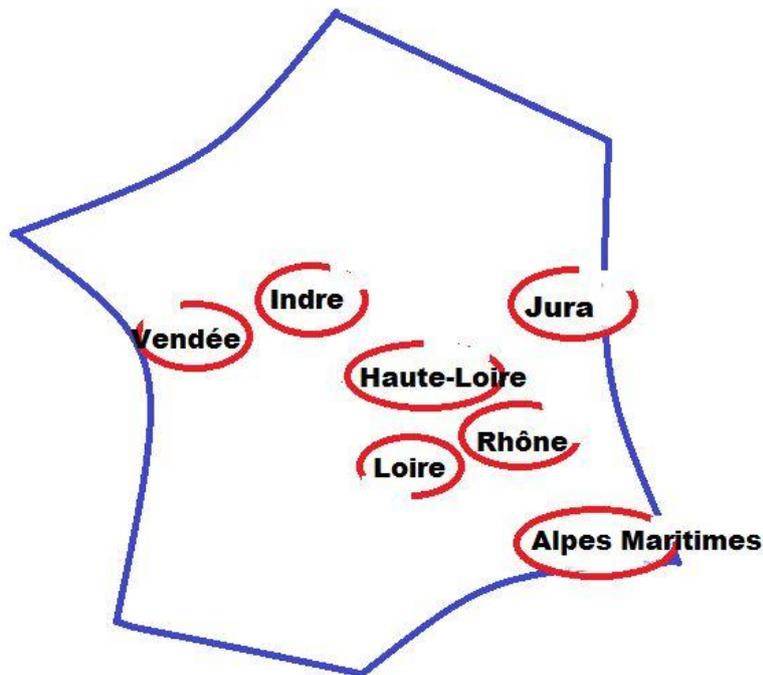


Une permanence téléphonique est donc mise en place du lundi au vendredi de 9h à 19h sans interruption.

.....► **Un réseau au service des victimes**

Très implantée dans les départements du Rhône, de la Loire et du Jura, *Accidents et Victimes* a mis en place des antennes locales afin de proposer à toutes victimes qui la sollicitent de rencontrer une personne qui pourra l'informer et lui apporter une aide administrative.

Ces antennes locales sont effectuées par des anciennes victimes ayant été assistées par l'association et qui ont voulu apporter leur soutien et leur concours à notre combat.



Accidents&Victimes met également à la disposition des victimes un réseau de professionnels de tous domaines qui étudieront leurs cas (avocats, médecins, psychologues ...).

L'ensemble de ces professionnels sont choisis pour leurs compétences reconnues et leur indépendance face aux compagnies d'assurance.

Ils ont vocation à assister et représenter la victime tout au long de la procédure menant à l'indemnisation de leurs séquelles et à leur reconstruction.

De même, des partenariats ont été mis en place dans des domaines variés (aide à la personne, accompagnement du grand handicap) afin de proposer un accompagnement complet de la victime que ce soit sur un plan médical, social et familial.

Ainsi, une victime prise en charge par l'association *Accidents&Victimes* pourra être mise en relation avec des professionnels et des structures ayant vocation à répondre à l'ensemble de ses difficultés.

Informer

.....> **Connaître ses droits, 1^{ère} étape de l'indemnisation**

En plus de notre permanence téléphonique. *Accidents&Victimes* met à disposition un ensemble d'information concernant le droit des victimes en accès libre sur notre site internet :

www.accidents-victimes.com

A travers le site, les victimes ont accès à des informations actualisées et concrètes afin de prendre connaissance de leurs droits. Elles peuvent également demander des informations à notre équipe via un formulaire à remplir directement sur le site.

The screenshot shows the top section of the website. On the left, the logo 'ACCIDENTS & Victimes' is displayed in white on a dark blue background. To the right, there are two red buttons labeled 'FAQ' and 'GLOSSAIRE'. Below them is a white rounded rectangle containing a red telephone icon and the phone number '09 51 24 23 61'. Underneath the number, it says 'prix d'un appel local' and 'Un conseil ? Une question ? Notre équipe se tient à votre disposition.' Below the header, there are social media icons for Twitter, Facebook, and Email. A grey bar contains the text 'La permanence de l'association sera fermée du 24 décembre 2015 au 3 janvier 2016'. At the bottom, a dark blue navigation menu lists: ACCUEIL, ASSOCIATION, ACCIDENT DE LA ROUTE, ACCIDENT DE LA VIE, AGRESSION, and ERREUR MÉDICALE.

L'association Accidents et Victimes a pour but de :

Vous **SOUTENIR** face à des compagnies d'assurances qui profitent de la détresse et de la faiblesse des victimes.

Vous **INFORMER** pour comprendre les étapes clés de la procédure d'indemnisation.

Vous **ORIENTER** gratuitement vers des professionnels tout au long du parcours menant à l'indemnisation de vos préjudices et ceux de vos proches.

Face à l'indécence des compagnies d'assurances, l'association Accidents et Victimes a décidé d'agir !



Une réponse leur est apportée dans la journée à travers la remise d'un livret d'information reprenant l'ensemble des étapes de la procédure ainsi que des conseils pratiques et concrets.

Une prise de contact téléphonique et également réalisée afin de répondre à l'ensemble des questions. Cet entretien est réalisé par des juristes bénévoles qui suivent une formation continue.

.....► Diffuser l'information, sensibiliser les usagers

Loin de se cantonner à la phase « indemnitaire » que constitue l'après accident, l'association Accidents et Victimes s'investit également dans la prévention afin d'agir en amont et de prévenir les comportements à risque, en accord avec la politique de la Sécurité routière du Rhône, son partenaire privilégié depuis 2010 et la Préfecture de la Loire.

- Des actions de prévention et de sensibilisation



Elle a voulu créer des événements où les victimes pourraient dialoguer entre elles mais également, faire partager leur expérience aux usagers de la route afin de les sensibiliser. L'équipe de l'association Accidents et Victimes ne souhaite pas uniquement soutenir et informer les victimes, elle aspire avant tout à enrayer ou tout du moins agir en faveur d'une baisse sensible du nombre d'accidentés.

Des actions de prévention sont engagées depuis septembre 2013, notamment dirigées vers les victimes d'accidents de la circulation, malheureusement les plus nombreuses. Néanmoins, les autres catégories d'usagers ne sont pas oubliées.

Ainsi, de nombreuses manifestations sont mises en place : projections de films suivies de débats rassemblant des professionnels (avocats, médecins, gendarmes et policiers), tenue de stand lors de grands événements locaux (Foire internationale de Saint-Etienne) notamment.

L'objectif est de sensibiliser le public aux risques de la route et de permettre un échange entre les usagers.

Nos missions de prévention s'ouvrent également aux entreprises soucieuses de la sécurité de leurs salariés. Des journées de sensibilisations sont ainsi proposées afin de réduire les risques d'accidents au travail.

- Partenaire privilégié de la Sécurité Routière du Rhône



Accidents et Victimes se tiens régulièrement à la disposition des pouvoirs publiques afin d'informer leurs agents sur la prise en charge des victimes.
Ces manifestations, en partenariat avec la Sécurité routière du Rhône et de la Loire, permettent de relayer le message de prévention.

Grâce au travail de ses bénévoles, l'Association est désormais reconnue d'intérêt général depuis mai 2015. Toutefois, notre association poursuit son combat en toute indépendance.

Orienter

.....► **Un accompagnement gratuit**

Accidents&Victimes se place du côté des accidentés, les informe des différentes phases de la procédure d'indemnisation, les assiste dans leurs démarches administratives (contacts avec les assurances, Sécurité sociale), et les oriente si besoin est vers des professionnels spécialisés.

L'intervention de l'association est totalement gratuite et peut être mise en place à n'importe quel moment de la procédure.

Ainsi, il peut s'agir d'une prise de renseignement qui donnera lieu à l'envoi d'un livret d'information reprenant l'ensemble des points cruciaux de la procédure.

Dans les cas où la victime fait appel à l'association après son expertise ou lorsqu'elle a déjà reçu la proposition d'indemnisation, il va s'agir de lui demander d'envoyer les documents pour une première analyse. S'il s'avère que des séquelles ont été omises lors de l'expertise ou que l'indemnisation paraît avoir été minimisée, une première consultation gratuite est proposée à la victime afin qu'elle soit conseillée lors d'une consultation juridique personnalisée dispensée par un avocat.

Le réseau de l'association permet aux victimes d'être réellement accompagnées que ce soit sur un plan juridique, médical ou encore social.

Lorsque les conséquences de l'accident nécessitent l'intervention d'un professionnel, *Accidents&Victimes* met en relation la victime avec ces derniers et ce, sans rétribution afin de garder son indépendance et son objectivité.

.....► **Des spécialistes engagés**

Ils sont des partenaires privilégiés pour *Accidents&Victimes* car au-delà de leur profession, c'est un engagement personnel qui les anime. Ces partenariats sont aujourd'hui de véritables collaborations tout en maintenant l'indépendance indispensable des uns et des autres.

- Les professionnels du droit



Accidents&Victimes a mis en place dès 2008 des partenariats avec des avocats spécialisés dans le domaine des accidents et de la réparation des dommages corporels.

L'association a souhaité dès le début s'associer avec des professionnels afin d'orienter les victimes vers des spécialistes coutumiers des pratiques juridiques.

Cette collaboration est encadrée par une Charte engageant chaque avocat à recevoir les victimes d'accidents dans le cadre d'une première consultation gratuite pour répondre aux difficultés financières de ces dernières.

Ils ont également l'obligation de ne défendre que des victimes dans le cadre de la gestion de leurs dossiers personnels, indépendamment de leur activité au sein de leur cabinet.

Ils doivent également participer à des colloques et à des formations leur permettant de donner aux victimes des informations pertinentes et actualisées en ce qui concerne la réparation du dommage corporel.

Ils se sont enfin engagés à mettre en commun leurs informations et à mettre en place une trame de travail commune dans le cadre judiciaire et transactionnel.

L'association a choisi des avocats dans plusieurs cabinets, tous spécialisés dans une discipline : les accidents de la circulation, les erreurs médicales, les accidents de la vie et le traumatisme crânien et tous suivent régulièrement des formations ou enseignent à l'Ecole des avocats.

Au-delà de l'assistance aux victimes, les professionnels du droit ont vocation à intervenir directement auprès des tribunaux et peuvent par ce biais faire évoluer le droit en général et les droits des accidentés en particulier.

- Les professionnels de la santé



A la suite de leur accident, les victimes sont confrontées à de nombreux professionnels de santé ; du médecin de l'hôpital qui les a pris en charge jusqu'au médecin-expert qui les expertisera avant la proposition d'indemnisation de l'assureur.

Ces professionnels sont des acteurs importants du rétablissement complet de la victime, qu'il soit médical ou indemnitaire.

Il est donc apparu nécessaire pour *Accidents&Victimes* de collaborer avec eux.

Ainsi, les victimes qui souhaiteraient l'avis consultatif d'un médecin ou un rapport d'expertise complet à opposer à l'assureur, peuvent obtenir par le biais de l'association, les coordonnées de médecins-conseils mais également de psychologues spécialisés dans leur pathologie et des ergothérapeutes si l'état de santé de la victime implique un réaménagement de leur lieu de vie.

Il est indispensable que les victimes soient assistées par des professionnels spécialisés afin de bénéficier d'une part, d'une information complète sur leur état de santé et d'autre part, de pouvoir le cas échéant être assistées si une contre-expertise s'avère nécessaire.

Le rôle des médecins est crucial dans la mesure où leur appréciation de l'état de santé de la victime va conditionner l'indemnisation qui sera octroyée à cette dernière.

Accidents&Victimes collabore avec des médecin-conseils reconnus et œuvrant uniquement aux côtés des victimes afin de garantir leur indépendance.

Témoignages

« Le 19 juillet 2011, je circulais à vélo et j'ai été victime d'un accident de la circulation. Dès cet instant, une nouvelle vie commençait qui n'avait rien à voir avec celle que j'avais connue. Au sol en attendant l'arrivée des Pompiers et après avoir repris connaissance, j'ai réalisé que ce n'était pas encore mon heure et que je pouvais dire Adieu à mon projet de tour de France en solitaire. Me posant beaucoup de question j'ai contacté Accidents&Victimes. J'avai trouvé leur coordonnées sur internet. Un bénévole m'a tout de suite rassuré en apportant les réponses aux questions que je me posais et en étant surtout à mon écoute. Ce qui est très important quand on subit un tel bouleversement dans sa vie, on est souvent seul face à cette épreuve. Il m'a donné les coordonnées d'un avocat du réseau de l'association pour pouvoir être aidé et défendu.

18 mois plus tard, je peux dire que je suis vraiment heureux d'avoir été soutenu par Accidents&Victimes J'ai souvent parlé au téléphone avec son trésorier qui a toujours répondu présent, son aide m'a été très précieuse, quand j'ai rencontré des périodes de doutes il a toujours été à mon écoute.

L'avocat qui m'a été conseillé s'est occupé dès le début de mon dossier, nous sommes en contact régulièrement, il a été lui aussi à mon écoute et a été et est encore un soutien important dans ma reconstruction.

Je tenais sincèrement à remercier et apporter mon soutien à toutes les personnes de cette association qui bénévolement œuvrent sans compter. J'ai également une pensée amicale pour son trésorier et mon avocat, que j'ai eu le plaisir de rencontrer à Lyon l'année dernière en février, Ils ont été tous les deux pour moi une aide très précieuse pour avancer et me projeter dans le futur ».

Pierrick JAMPY (36)

« L'aide apportée par l'association Accidents et Victimes a été vraiment importante et décisive pour nous.

L'écoute, la disponibilité, les explications claires et très professionnelles fournies, ainsi que les conseils prodigués, nous ont permis de comprendre les rouages juridiques des différentes procédures, et de ne pas subir une situation qui nous échappait.

La douleur et l'émotion liées à la mort brutale de Pierre-Philippe dans un accident de la circulation dont il n'était pas responsable nous empêchaient de raisonner de manière efficace. L'association nous a aidé à prendre le recul nécessaire pour gérer la procédure qui fait suite à un tel accident, et leur expérience nous a permis de rétablir la situation afin de ne pas être victimes à notre tour des compagnies d'assurance.

Nous les remercions très sincèrement pour leur aide ».

Famille ROBIN (42)

« Le 2 janvier 2012, alors que je traversais sur les passages protégés, une voiture venant sur ma droite m'a percutée et me déséquilibrait. J'ai ressenti une violente douleur au niveau de la jambe droite qui m'a empêchée de me relever de moi-même. Les pompiers m'ont pris en charge pour m'emmener au Centre hospitalier de la Loire. Le docteur de garde, car cela s'est produit aux alentours de 19h30 – 20 h, m'a prescrit des radios de la jambe, de la glace pour l'hématome et des Efferalgans pour la douleur avec une ITT de 11 jours. Après plusieurs jours, je décide de consulter mon généraliste qui m'a prescrit une IRM et des séances de kinésithérapie ainsi qu'une genouillère. L'IRM passée fin février a démontré une rupture du ligament antérieur croisé et un énorme hématome. Sur les conseils de mon généraliste, j'ai aussi pris rendez-vous avec un spécialiste du genou, qui lui ne m'a pas conseillé l'hospitalisation.

Heureusement lors de ma dernière séance de kinésithérapie, fin juin, j'ai pu être en relation avec l'Association Accidents et Victimes. Cette association était entièrement à mon écoute et m'a conseillée pas à pas, en se déplaçant chez-moi. Je les remercie, car sans eux, je crois que je ne serais pas arrivée à être indemnisée correctement, je ne savais plus comment faire, car personne ni docteur, ni la police n'a pu me renseigner sur les démarches à faire). Je me sentais seule face à cette situation de victime, car au moment du rapport de police fait deux jours après l'accident alors que je ne pouvais presque pas marcher, je m'entends dire par le policier que j'étais habillée de noir vêtu, que le chauffeur ne m'a pas vu, il ne roulait pas vite, à croire que le policier prenait la défense du chauffard.

D'après les conseils et le chiffrage de l'indemnisation faite par l'Association Accidents et Victimes, je vais accepter l'offre du rapport d'expertise.

Cela fait maintenant un peu plus d'un an, ma jambe s'est remusclée grâce aux 25 séances de kinésithérapie qui m'ont soulagée, le vélo, la marche et la natation sont des activités que je pratique régulièrement.

Je tiens à remercier tout particulièrement l'Association Accidents et Victimes qui m'a conseillée et soutenue tout au long dans mes démarches ».

Isabelle KRAGHEL (42)

« À la suite d'un accident de la route non-responsable, j'ai fait appel à l'association accidents et victimes pour me faire conseiller dans la marche à suivre.

Leurs conseils et soutien m'ont été précieux, j'ai pu bénéficier de leur expertise et expérience tant sur les aspects financiers (assistance et suivi dans l'évaluation des préjudices), que juridiques (correspondance litigieuse avec la compagnie d'assurance, mise en contact avec un cabinet d'avocats appartenant au réseau de professionnels mis à disposition des victimes) que médicaux (accompagnement dans la préparation des rendez-vous d'expertise médicale, mise en relation avec des médecins "neutres" pour une expertise contradictoire amiable appartenant au réseau de professionnels mis à disposition des victimes).

En plus d'avoir grandement facilité la compréhension et la gestion d'une procédure pas toujours claire et souvent longue, l'association accidents et victimes a été un réel soutien moral tout au long des 15 mois qu'a duré le règlement de mon dossier, de par la qualité des conseils, la disponibilité, l'écoute et la réactivité qui m'ont été apportées ».

Marielle GROSSETETE (75)

Nos partenaires



Réseau National Français
des Ergothérapeutes Libéraux



Nous contactez



Par téléphone au
09 51 24 23 61



Par mail à
association@accidents-victimes.com



Par courrier à
ASSOCIATION ACCIDENTS ET VICTIMES
BP 1049 - 69201 LYON CEDEX 01